

Demande de reconnaissance

en tant que

Communauté d'exploitation

selon l'article 10 de l'ordonnance sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitations du 7 décembre 1998 (Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm)

1. Nom et adresse des requérants/es (adresses complètes)

1^{er} membre : Nom, prénom : _____
Rue, lieu-dit, n° : _____
NPA, localité : _____
N° de téléphone : _____ E-mail : _____
PID : _____ N° et nom de la commune : _____

2^{ème} membre : Nom, prénom : _____
Rue, lieu-dit, n° : _____
NPA, localité : _____
N° de téléphone : _____ E-mail : _____
PID : _____ N° et nom de la commune : _____

2. Demande

Nous vous demandons de reconnaître le regroupement de nos exploitations en une communauté d'exploitation au sens de l'article 10 de l'Ordonnance sur la terminologie agricole du 7 décembre 1998.

3. Indications concernant les exploitations

3.1. Surface, nombre d'animaux, données laitières

Nom ou description des exploitations :	1 ^{ère} exploitation	2 ^{ème} exploitation
_____	_____	_____
Les données ci-dessous sont valables pour le 31.1.20__		
Surface agricole utile	_____ ha	_____ ha
Terres ouvertes	_____ ha	_____ ha
Surface verte	_____ ha	_____ ha
Nombre d'animaux		
• Vaches	_____ pce	_____ pce
• Jeune bétail	_____ pce	_____ pce
• Autres animaux de rente _____	_____ pce	_____ pce
• _____	_____ pce	_____ pce
Acheteur de lait	_____	_____
Quantité contractuelle	_____ kg	_____ kg
Fédération laitière, organisation de producteurs	_____	_____

Remarques : _____

3.2. Situation des exploitations

La distance maximale par la route entre les deux exploitations est de _____ km.

3.3. Activités des membres

Sont prévues les activités suivantes :

- Noms des membres _____
- Taux d'occupation dans l'exploitation _____ % _____ %
- Activité accessoire (taux) _____ % _____ %
- Activité accessoire (genre) _____
- Remarques : _____

3.4. La communauté d'exploitation est représentée par

Nom, Prénom : _____ No de téléphone : _____

3.5. Exploitations d'estivage

Si un estivage est exploité par un, une ou les deux membre/s de la communauté d'exploitation, est-il également exploité au nom de la communauté d'exploitation ?

oui non

3.6. Coordonnées de paiement de la communauté d'exploitation (au nom de chacun des membres)

Veuillez joindre un bulletin de versement *préimprimé* ou une confirmation d'ouverture du nouveau compte avec le numéro IBAN. Les titulaires du compte doivent exactement correspondre à tous les exploitants/es.

4. Les soussignés/es attestent que les indications mentionnées ci-dessus sont conformes à la vérité :

Lieu et date :

Les requérants/es :

5. Base légale (Extrait de l'art. 10 de l'OTerm du 7 décembre 1998)

Par communauté d'exploitation, on entend le groupement de deux ou plusieurs exploitations formant une seule exploitation lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a. la collaboration est réglée dans un contrat écrit ;*
- b. les exploitants gèrent la communauté d'exploitation pour leur compte et à leurs risques et périls, et en assument ainsi le risque commercial ;*
- c. les exploitants des exploitations concernées travaillent pour la communauté d'exploitation et ne sont pas occupés à plus de 75 % en dehors de la communauté d'exploitation ;*
- d. les centres d'exploitation des exploitations concernées sont éloignés, par la route, de 15 km au maximum ;*
- e. avant de constituer la communauté, chaque exploitation atteint la charge de travail minimale de 0,20 UMOS.*

La demande doit être adressée au Service de l'agriculture, Case postale 126, 1762 Givisiez, accompagnée du contrat relatif à la constitution de la communauté, du bulletin de versement préimprimé du nouveau compte et des annexes nécessaires.

Accord concernant les prélèvements sur les paiements directs en faveur des organisations professionnelles

A la satisfaction de tous les acteurs, un système simple a été mis en place pour prélever certains montants sur vos paiements directs en faveur des organisations professionnelles (cotisations, primes...). Ce système peut être maintenu moyennant votre accord.

Afin de formaliser cette pratique, en tant que nouvel/le exploitant/e ou nouveaux/nouvelles exploitants/es nous vous demandons de cocher les options souhaitées et de nous retourner ce formulaire signé avec le formulaire « Changement d'exploitant ».

Cocher ce qui convient :

- Frais de contrôle AFAPI (PER ainsi que d'autres mesures inscrites selon OPD) et cotisation AFAPI (uniquement pour les membres) oui non
- Cotisation UPF (Union des Paysans Fribourgeois) oui non
- Protection juridique de l'UPF oui non
- Fonds de formation agricole en faveur de l'UPF (force obligatoire) oui non

Attention : La coche ne fait pas office d'inscription/désinscription auprès de l'UPF et/ou l'AFAPI.

En cas de refus de prélèvement sur vos paiements directs, les organisations concernées devront procéder à une facturation séparée. Un montant supplémentaire vous sera facturé pour couvrir les frais administratifs engendrés.

Par ma/nos signature(s), j'accepte/ nous acceptons que les montants liés aux rubriques ci-dessus soient déduits de mes/nos paiements directs par le Service de l'agriculture pour être versés directement aux organisations professionnelles désignées.

Nouvel/le exploitant/e, resp. nouveaux/nouvelles exploitants/es :

.....

Lieu et date : Signature/s :

**Ce document doit être signé par chacun/e des membres et joint à la demande.
A retourner au Service de l'agriculture, Case postale 126, 1762 Givisiez**

Informations à traiter par le Service de l'agriculture

GID :

Ancien/ne/s exploitant/e/s : PID :

Ancien/ne/s exploitant/e/s : PID :

Nouvel/le/s exploitant/e/s : PID :